

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

2nd Session, 41st Parliament
62 Elizabeth II

N° 25

Tuesday, December 10, 2013

2:00 p.m.

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

2^e session, 41^e législature
62 Elizabeth II

Le mardi 10 décembre 2013

14 heures

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dallaire
Ataullahjan	Dawson
Baker	Day
Batters	Downe
Bellemare	Doyle
Beyak	Dyck
Black	Eaton
Boisvenu	Eggleton
Buth	Enverga
Campbell	Fortin-Duplessis
Carignan	Fraser
Champagne	Frum
Chaput	Furey
Charette-Poulin	Gerstein
Cools	Greene
Cordy	Hervieux-Payette
Cowan	Housakos
Dagenais	Hubley

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dallaire
Ataullahjan	Dawson
Baker	Day
Batters	Downe
Bellemare	Doyle
Beyak	Dyck
Black	Eaton
Boisvenu	Eggleton
Buth	Enverga
Campbell	Fortin-Duplessis
Carignan	Fraser
Champagne	Frum
Chaput	Furey
Charette-Poulin	Gerstein
Cools	Greene
Cordy	Hervieux-Payette
Cowan	Housakos
Dagenais	Hubley

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Jaffer	Mockler
Johnson	Moore
Joyal	Munson
Kinsella	Nancy Ruth
Lang	Neufeld
LeBreton	Ngo
MacDonald	Nolin
Maltais	Ogilvie
Manning	Oh
Marshall	Patterson
Martin	Plett
Massicotte	Poirier
McCoy	Raine
McInnis	Ringuette
McIntyre	Rivard
Merchant	Rivest
Meredith	Robichaud
Mitchell	Runciman

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Jaffer	Mitchell	Runciman
Johnson	Mockler	Segal
Joyal	Moore	Seidman
Kinsella	Munson	Seth
Lang	Nancy Ruth	Sibbeston
LeBreton	Neufeld	Smith (<i>Cobourg</i>)
MacDonald	Ngo	Smith (<i>Saurel</i>)
Maltais	Nolin	Stewart Olsen
Manning	Ogilvie	Tannas
Marshall	Oh	Tardif
Martin	Patterson	Tkachuk
Massicotte	Plett	Unger
McCoy	Poirier	Verner
McInnis	Raine	Wallace
McIntyre	Ringuette	Watt
*Mercer	Rivard	Wells
Merchant	Rivest	White
Meredith	Robichaud	

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the *Senators Attendance Policy*.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la *Politique relative à la présence des sénateurs*.

PRAYERS

The Senate observed a minute of silence in memory of Mr. Nelson Mandela, whose death occurred December 5, 2013.

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS

Tabling of documents

With leave of the Senate,
The Honourable the Speaker tabled the following:

Companion to the *Rules of the Senate of Canada*, Second Edition, November 2013.—Sessional Paper No. 2/41-270S.

Presenting or Tabling of Reports from Committees

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, tabled its second report (*Supplementary Estimates (B) 2013-2014*).—Sessional Paper No. 2/41-271S.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Day, Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, tabled its third report (*Subject-matter of Bill C-4, A Second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures*).—Sessional Paper No. 2/41-272S.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Jaffer, Chair of the Standing Senate Committee on Human Rights, tabled its second report entitled: *Employment Equity in the Federal Public Service: Staying Vigilant for Equality*.—Sessional Paper No. 2/41-273S.

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Downe, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE

Le Sénat observe une minute de silence à la mémoire de M. Nelson Mandela, décédé le 5 décembre 2013.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Document d'accompagnement du *Règlement du Sénat du Canada*, Deuxième édition, novembre 2013.—Document parlementaire n° 2/41-270S.

Présentation ou dépôt de rapports de comités

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le deuxième rapport de ce comité (*Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*).—Document parlementaire n° 2/41-271S.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Day, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le troisième rapport de ce comité (*teneur du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures*).—Document parlementaire n° 2/41-272S.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Mitchell, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénatrice Jaffer, présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, dépose le deuxième rapport de ce comité intitulé *L'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale : vigilance et égalité vont de pair*.—Document parlementaire n° 2/41-273S.

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénatrice Downe, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Government Notices of Motions

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk:

That, for the purposes of its consideration of Bill C-4, A second act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, should this bill be referred to the committee, the Standing Senate Committee on National Finance have the power to sit even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

SPEAKER'S RULING

On December 5, Senator Cowan, the Leader of the Opposition, raised a question of privilege relating to alleged interference in the audit of Senator Duffy's expenses commissioned by the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration. He argued that the various kinds of interference that have been reported may have compromised the effective operation of the Senate and its members.

The senator's question of privilege is largely based on information provided in a sworn affidavit from the RCMP that was released on November 20. The contents of the affidavit, which have not been tested in court, have attracted considerable public attention. The alleged information it outlines is of concern to all senators and has been discussed both in the Senate and in the Internal Economy Committee. Senator Cowan argued that the events surrounding the audit, as set out in the RCMP document, amounted to interference in the work of the Internal Economy Committee and with the evidence that the auditing firm Deloitte was to provide.

In making his case, the Leader of the Opposition addressed the four criteria that must be met to establish a prima facie question of privilege under rule 13-3(1). In particular, he noted how he had sought to exhaust all reasonably available alternative processes before raising the matter as one of privilege. He felt his last alternative had been exhausted when the Senate rejected a proposal to direct the Internal Economy Committee to hear from the Deloitte partner mentioned in the RCMP document. Despite resulting delays, Senator Cowan argued that he fulfilled all the criteria of rule 13-3(1).

Senator Cowan's argument was later supported by Senator Fraser. She indicated that the events, as presented by the RCMP, suggest that there had been interference with a proceeding in Parliament. Like Senator Cowan, she believed that the requirements for finding a prima facie question of privilege have been met.

Senator Carignan, the Leader of the Government, did not agree that there was a question of privilege. He did not accept that the events outlined in the RCMP document constituted interference in the Senate's work.

Préavis de motions du gouvernement

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Andreychuk,

Que, aux fins de son étude du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, si ce projet de loi est renvoyé au comité, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le 5 décembre, le sénateur Cowan, leader de l'opposition, a soulevé une question de privilège concernant les allégations d'ingérence dans la vérification des dépenses du sénateur Duffy commandée par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Le sénateur Cowan a soutenu que les divers types d'ingérence mentionnés ont pu nuire au travail du Sénat et de ses membres.

La question de privilège du sénateur repose en grande partie sur l'information fournie dans une déclaration sous serment de la GRC rendue publique le 20 novembre. La teneur de cette déclaration, qui n'a pas été soumise aux tribunaux, a capté l'intérêt du public. L'information en question préoccupe tous les sénateurs et a fait l'objet de discussions au Sénat et au Comité de la régie interne. Le sénateur Cowan a fait valoir que les événements ayant entouré la vérification, dont il est fait état dans le document de la GRC, équivalaient à une ingérence dans les travaux du Comité de la régie interne et dans la préparation des preuves par le cabinet de vérification Deloitte.

Dans son intervention, le leader de l'opposition a repris les quatre critères qui doivent être respectés, aux termes de l'article 13-3(1) du Règlement, pour qu'une question de privilège soit déclarée fondée à première vue. Il a insisté sur le fait qu'il avait tenté d'épuiser tous les autres recours possibles avant de soulever la question de privilège. Il a estimé que la dernière possibilité qui aurait pu s'offrir avait été éliminée quand le Sénat a rejeté une motion demandant que le Comité de la régie interne entende l'associé de Deloitte nommé dans le document de la GRC. Malgré les retards que cela a entraînés, le sénateur Cowan a fait valoir qu'il avait respecté tous les critères énoncés à l'article 13-3(1) du Règlement.

La sénatrice Fraser a ensuite appuyé les arguments du sénateur Cowan. Elle a indiqué que les événements, tels qu'ils ont été présentés par la GRC, donnent à penser qu'il y a eu ingérence dans les travaux du Parlement. À l'instar du sénateur Cowan, elle a dit croire que les critères pour déterminer qu'une question de privilège est fondée à première vue ont été respectés.

Le sénateur Carignan, leader du gouvernement, estimait pour sa part que l'on ne pouvait pas parler de question de privilège. Il ne trouvait pas que les événements mentionnés dans le document de la GRC constituaient une ingérence dans les travaux du Sénat.

Communications between the members of each house in the same caucus is a normal feature of political life in any bicameral Westminster-type institution. Such conversations should not be construed as interference in the parliamentary context.

In addition, Senator Carignan specifically addressed the phone call from a managing partner of Deloitte to the audit group. He underscored the fact that the Deloitte forensic audit group has denied providing information, beyond direction to publicly available material. The Leader of the Government concluded that there was no interference in the audit process and that potential witnesses were not blocked.

Senator Cools, for her part, was uncomfortable with the remedy — referral to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament — that Senator Cowan would propose if a prima facie question of privilege were established. She feared this would amount to one committee sitting in judgment on the work of another. Senator Cools pointed out that the Internal Economy Committee has decided how to deal with the issue. She urged the committee's decision be respected.

Honourable senators, the issue of interference is central to this question of privilege, which leads one to consider what kind of interference may have actually occurred. While a definite answer on this point may not be required at this moment, it has become apparent that the legal and parliamentary meanings of the term are not necessarily the same.

Irrespective of the specifics of a particular question of privilege, the Speaker is responsible for assisting the Senate by conducting an initial evaluation, and the Speaker is obliged to follow the criteria in rule 13-3(1). All the criteria must be met to determine that a prima facie question of privilege exists. The criteria are that the question must:

- (a) be raised at the earliest opportunity;
- (b) be a matter that directly concerns the privileges of the Senate, any of its committees, or any Senator;
- (c) be raised to correct a grave and serious breach; and
- (d) be raised to seek a genuine remedy that the Senate has the power to provide and for which no other parliamentary process is reasonably available.

In presenting his argument, the Leader of the Opposition suggested that there is an option to exhaust all reasonable alternatives — helping ensure that the criterion of paragraph (d) is met — before the criterion of paragraph (a) comes into play. The implication would be that one criterion can have priority over the others.

This does not reflect the Senate's practice. All four criteria must be met, and all must be met simultaneously, rather than over a period of time or sequentially. The initial assessment of whether all criteria have been met is done by the Speaker, and the chair's decision can be appealed to the Senate.

Les communications entre les membres d'un même caucus, dans chaque chambre, font partie normale de la vie politique de toute institution bicamérale inspirée du régime de Westminster. Il ne faudrait pas percevoir ces conversations comme des ingérences, dans le contexte parlementaire.

En outre, le sénateur Carignan a parlé plus précisément de l'appel téléphonique fait au groupe de vérification par un associé directeur chez Deloitte. Il a souligné que le groupe de vérification juricomptable de Deloitte avait déclaré qu'il n'avait pas fourni de réponse, renvoyant l'auteur de l'appel à de l'information disponible publiquement. Le leader du gouvernement a conclu qu'il n'y avait pas eu d'ingérence dans le processus de vérification et qu'aucune mesure n'avait été prise pour bloquer des témoins.

Pour sa part, la sénatrice Cools a exprimé des réserves face à la solution proposée par le sénateur Cowan si jamais la question de privilège est déclarée fondée à première vue, à savoir le renvoi au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Elle a dit craindre que cela revienne à demander à un comité de porter un jugement sur le travail d'un autre comité. Elle a fait remarquer que le Comité de la régie interne a décidé de la façon de traiter l'affaire, et a exhorté ses collègues à respecter la décision de ce comité.

Honorables sénateurs, la question de l'ingérence est au cœur même de cette question de privilège, qui nous amène à nous interroger sur le type d'ingérence qui aurait pu se produire. Même si une réponse précise à cette question n'est peut-être pas indispensable pour le moment, il est devenu évident que, sur le plan juridique et sur le plan parlementaire, ce mot ne revêt pas nécessairement le même sens.

Quels que soient les détails d'une question de privilège donnée, le Président a la responsabilité d'aider le Sénat en procédant à une première évaluation, et à cette fin, le Président est tenu de se conformer aux critères énoncés à l'article 13-3(1) du Règlement. Pour qu'une question de privilège puisse être déclarée fondée à première vue, tous les critères doivent être respectés. Et la priorité n'est donnée à la question de privilège que si elle :

- a) est soulevée à la première occasion;
- b) se rapporte directement aux privilèges du Sénat, d'un de ses comités ou d'un sénateur;
- c) vise à corriger une atteinte grave et sérieuse;
- d) cherche à obtenir une réparation que le Sénat est habilité à accorder et qui ne peut vraisemblablement être obtenue par aucune autre procédure parlementaire.

Dans son intervention, le leader de l'opposition a laissé entendre qu'un sénateur a la possibilité d'épuiser toutes les autres possibilités raisonnables — ce qui l'aidera à satisfaire au critère prévu à l'alinéa d) — avant que le critère prévu à l'alinéa a) entre en ligne de compte. Autrement dit, qu'un des critères aurait priorité sur les autres.

Les choses ne se passent pas ainsi au Sénat. Les quatre critères doivent tous être respectés, et respectés en même temps et non sur une certaine période ou successivement. C'est le Président qui vérifie, initialement, si tous les critères ont été respectés, et il est possible de faire appel de sa décision au Sénat.

Honourable senators, rule 13-1 provides a general declaration about privilege, framing how the process relating to questions of privilege is to be understood. The rule states that:

A violation of the privileges of any one Senator affects all Senators and the ability of the Senate to carry out its functions. The preservation of the privileges of the Senate is the duty of every Senator and has priority over every other matter before the Senate.

This makes clear that senators should raise any concerns they may have about privilege expeditiously, without protracted delay. Within the structure of our Rules and practices, issues of privilege are considered with some urgency.

In light of this, and consistent with past practice, rule 13-3(1)(a) means that a question of privilege must be raised at the earliest opportunity. Our precedents establish that even a delay of a few days can result in a question of privilege failing to meet this criterion. Attempting to exhaust alternative remedies before giving notice of a question of privilege does not exempt it from the need to meet the first criterion.

Since this question of privilege involves events in committee, it is appropriate to note that senators can raise issues of privilege arising from committee proceedings directly on the floor of the Senate. A report of the committee is not essential. The fact that the committee could make a report on the issue has never been understood as bringing the issue of a reasonable alternative process — the fourth criterion — into play.

The RCMP affidavit became public on November 20, and the issues contained in it have been extensively discussed in the Senate. It was more than two weeks after the release of the document that the question of privilege was raised. In light of this lapse of time, the first criterion — that the issue be raised at the earliest opportunity — has not been met. As such, a prima facie question of privilege cannot be established, and there is no need therefore to consider the other three criteria.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills — Second Reading

Second reading of Bill C-4, A second act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

The Honourable Senator Buth moved, seconded by the Honourable Senator Unger, that the bill be read the second time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Buth moved, seconded by the Honourable Senator Unger, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Honorables sénateurs, l'article 13-1 du Règlement, qui porte sur le privilège, nous guide sur le processus applicable aux questions de privilège. Cet article se lit comme suit :

Une atteinte aux privilèges d'un seul sénateur cause un préjudice à tous les sénateurs et entrave le fonctionnement du Sénat. Le maintien des privilèges du Sénat incombe donc à chaque sénateur et doit être discuté en priorité.

Il est clair que les sénateurs doivent exprimer sans tarder les préoccupations qu'ils peuvent avoir à propos du privilège. Dans le cadre de notre Règlement et de nos pratiques, nous reconnaissons le caractère urgent des questions de privilège.

Dans ce contexte, et conformément aux pratiques antérieures, l'article 13-3(1)(a) dit qu'une question de privilège doit être soulevée à la première occasion. Les précédents montrent que même un retard de quelques jours peut faire en sorte qu'une question de privilège ne réponde pas à ce critère. Tenter d'épuiser les autres recours avant de donner préavis d'une question de privilège n'empêche pas celle-ci de devoir répondre au premier critère.

Comme cette question de privilège concerne une situation touchant un comité, je profite de l'occasion pour mentionner que les sénateurs peuvent soulever au Sénat des questions de privilège découlant des délibérations d'un comité. Un rapport du comité n'est pas essentiel. Le fait que le comité puisse faire rapport de la question n'a jamais été interprété comme soulevant la possibilité d'une autre procédure parlementaire raisonnable — qui est le quatrième critère.

La déclaration sous serment de la GRC est devenue publique le 20 novembre, et l'information qu'elle contenait a été longuement débattue au Sénat. La question de privilège a été soulevée plus de deux semaines après la divulgation de ce document. Compte tenu du laps de temps écoulé, le premier critère — que la question de privilège soit soulevée à la première occasion —, n'a pas été respecté. Par conséquent, la question de privilège ne peut pas être déclarée fondée à première vue, et il n'est donc pas nécessaire de prendre en considération les trois autres critères.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi — Deuxième lecture

Deuxième lecture du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

L'honorable sénatrice Buth propose, appuyée par l'honorable sénatrice Unger, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénatrice Buth propose, appuyée par l'honorable sénatrice Unger, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Bills – Third Reading

Third reading of Bill C-7, An Act to amend the Museums Act in order to establish the Canadian Museum of History and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Eaton moved, seconded by the Honourable Senator Ataullahjan, that the bill be read the third time.

After debate,

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Ringuette, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MESSAGES FROM THE HOUSE OF COMMONS

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Second Reading

Orders No. 1, 2 and 4 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees – Other

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Order No. 11 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Projets de loi – Troisième lecture

Troisième lecture du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les musées afin de constituer le Musée canadien de l'histoire et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

L'honorable sénatrice Eaton propose, appuyée par l'honorable sénatrice Ataullahjan, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénatrice Ringuette, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MESSAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet au Sénat un message avec le projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Andreychuk, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1, 2 et 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités – Autres

Les articles n^{os} 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

L'article n^o 11 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Martin, seconded by the Honourable Senator Carignan, P.C.:

That the following Address be presented to His Excellency the Governor General of Canada:

To His Excellency the Right Honourable David Johnston, Chancellor and Principal Companion of the Order of Canada, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, Chancellor and Commander of the Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

We, Her Majesty's most loyal and dutiful subjects, the Senate of Canada in Parliament assembled, beg leave to offer our humble thanks to Your Excellency for the gracious Speech which Your Excellency has addressed to both Houses of Parliament.

After debate,
The Honourable Senator Cowan moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 12 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 13 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees — Other

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Motions

Orders No. 9, 33 and 5 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Martin, appuyée par l'honorable sénateur Carignan, C.P.,

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada :

À Son Excellence le très honorable David Johnston, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du mérite militaire, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du mérite des corps policiers, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Cowan propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fraser, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 12 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 13 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités — Autres

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

Les articles n^{os} 9, 33 et 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

L'article n^o 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Chaput, calling the attention of the Senate to the Conservative government's unilateral decision not to review the standards and criteria of the Canada Periodical Fund and the disastrous consequences of this failure to act for francophone minority newspapers, such as *La Liberté*, Manitoba's only French-language weekly

After debate,

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Tardif, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 4 was called and postponed until the next sitting.

INQUIRIES

The Honourable Senator Mitchell called the attention of the Senate to the forestry industry's efforts to address public criticism about environmental practices and how it could be applied to the energy industry.

After debate,

The Honourable Senator Maltais moved, seconded by the Honourable Senator Seth, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Jaffer called the attention of the Senate to the negative effects of the Quebec Charter of Values on Canadians.

After debate,

The Honourable Senator Cordy moved, seconded by the Honourable Senator Watt, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Dyck called the attention of the Senate to the disparities in educational attainments of First Nations people, inequitable funding of on-reserve schools and insufficient funding for postsecondary education.

After debate,

The Honourable Senator Patterson moved, seconded by the Honourable Senator Wallace, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Chaput, attirant l'attention du Sénat sur la décision unilatérale du gouvernement conservateur de ne pas entreprendre une révision des normes et des critères du Fonds du Canada pour les périodiques, et sur les conséquences désastreuses de cette inaction sur des journaux francophones en milieu minoritaire, tel que *La Liberté*, le seul hebdomadaire francophone au Manitoba.

Après débat,

L'honorable sénatrice Fraser propose, appuyée par l'honorable sénatrice Tardif, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n° 4 est appelé et différé à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Mitchell attire l'attention du Sénat sur les efforts déployés par l'industrie forestière pour désamorcer les critiques du public au sujet de ses pratiques environnementales et comment l'industrie de l'énergie pourrait prendre des mesures semblables.

Après débat,

L'honorable sénateur Maltais propose, appuyé par l'honorable sénatrice Seth, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Jaffer attire l'attention du Sénat sur les effets négatifs de la charte des valeurs québécoises pour les Canadiens.

Après débat,

L'honorable sénatrice Cordy propose, appuyée par l'honorable sénateur Watt, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Dyck attire l'attention du Sénat sur les disparités en matière du niveau d'éducation des membres de Premières nations, le financement inéquitable des écoles situées dans les réserves et le financement insuffisant de l'éducation postsecondaire.

Après débat,

L'honorable sénateur Patterson propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallace, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7):

Report on the operations under the *Canada Water Act* for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the Act, R.S. 1985, c. C-11, s. 38. —Sessional Paper No. 2/41-269.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 7:13 p.m. the Senate was continued until tomorrow at 1:30 p.m.)

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Rapport sur les opérations effectuées en application de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la Loi, L.R.C. 1985, ch. C-11, art. 38.—Document parlementaire n° 2/41-269.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 19 h 13, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The Honourable Senator Watt replaced the Honourable Senator Dyck (*December 9, 2013*).

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Greene (*December 9, 2013*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*December 9, 2013*).

Standing Senate Committee on Official Languages

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator McIntyre (*December 9, 2013*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénateur Watt a remplacé l'honorable sénatrice Dyck (*le 9 décembre 2013*).

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 9 décembre 2013*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 9 décembre 2013*).

Comité sénatorial permanent des langues officielles

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 9 décembre 2013*).

